

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de FONTAINE LE PUIFS
73600

N° 2011/07/26

Nombre de Conseillers	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil onze, et le premier juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marin SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2011

Présents : MM. Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Mmes Maryse CHAVOUTIER et Laurence LEMOINE, MM. Jean-Luc BERTAMELLE, Serge CHAVOUTIER, Jean-Marc COLOMBAN, Alain CULLET, Olivier CULLET, Hubert FRATICELLI

Excusé :

OBJET : INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FONTAINE LE PUIFS.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme des taxes d'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.
- **DIT** que la présente délibération est valable pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.
- **DIT** que cette délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le Département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 08 juillet 2011

Le Maire,
Marin SOLLIER

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou Notifié le

